Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20250109-2024011209label-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/01/2025

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 19 décembre 2024

Objet : Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

Date de la convocation : 13 décembre 2024
Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024
L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42
Nombre de membres en exercice : 42
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 27
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :
Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LAVAVE Mattea ;
Madame PELLEGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement qui préconise que les villes structurent leur politique seniors autour de la démarches Villes Amies des Aînés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20250109-2024011209label-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/01/2025

Vu l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 17 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population ;

Considérant l'objectif d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement ;

Considérant que le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour objet de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS, accompagnant les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorisant leurs initiatives ;

Considérant qu'il crée les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Ville Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale ;

Considérant que la Ville s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Ville Amies des Aînés, à savoir élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques :

- Bâtiments et espaces extérieurs : la possibilité de bien vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur
- Information et communication : pour favoriser le vieillissement actif au sein des villes
- Culture et loisirs : encourager la participation aux activités de loisirs ou activités culturelles
- Lien social et solidarité : lutter contre l'âgisme qui mène à la discrimination et à l'exclusion sociale
- Habitat : le logement est un critère essentiel du bien-être et de la sécurité des personnes âgées
- Transport et mobilité : l'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif
- Participation citoyenne et emploi : il est important que les aînés puissent s'engager bénévolement

Considérant que la ville s'engage à informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et à transmettre les documents s'y apportant ;

Considérant qu'en s'inscrivant dans la démarche Ville Amie des Ainés, la Ville de Bastia et son CCAS met davantage en avant ses réalisations et sa volonté de continuer à développer des actions notamment en matière de proximité, démocratie participative, liens intergénérationnels, lutte contre l'isolement (particulièrement des personnes les plus âgées) ;

Considérant qu'en faisant le choix d'adhérer à cette association, la Ville rejoint un réseau d'échanges, de réflexions, de partage d'expériences de villes attentives aux besoins liés au vieillissement de la population et soucieuse de construire comme elle «les villes de demain».

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don-Petru LUCCIONI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** d'adhérer au Réseau Francophone des « Villes Amies des Aînés » pour un montant déterminé par le nombre d'habitants et qui s'élève à 630 € de cotisation par an.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20250109-2024011209label-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/01/2025

Article 2 :

- **Décide** de signer et respecter la charte, ainsi que les valeurs de l'association, jointe en annexe.

Article 3 :

- **Décide** de désigner en qualité de représentant de la Ville au sein de cette association, Madame Françoise Filippi, Vice-Présidente du CCAS et conseillère municipale déléguée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 30/12/2024

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.